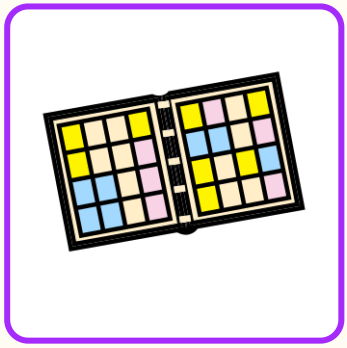
Com' Together

Prévention des violences et handicap

Des mots pour dire. Quelqu'un pour protéger.

Un livret sur la CAA et la protection.

CAA : communication alternative et augmentée.



un classeur de communication

Chaque personne a quelque chose à dire.

Handicap et violences

Dans le monde, chez les enfants de 0 à 18 ans

31,7 %

Près d'un enfant handicapé sur trois a subi des violences.
Physiques, psychologiques, sexuelles ou négligence.
Ils y sont plus exposés que les autres enfants.

Fang et coll., The Lancet Child and Adolescent Health (2022).

En France, chez les adultes de 18 à 64 ans

7,3 %

Violences physiques ou sexuelles déclarées sur deux ans.
Dans le reste de la population : 5,1 %.
Chez les femmes handicapées : 9 %, contre 5,8 %.
Les personnes vivant en établissement sont hors enquête.

Drees, Études et résultats n° 1156 (2020), enquêtes 2011 à 2018.

La responsabilité est toujours celle de l'agresseur.

À regarder : une enquête vidéo de Loopsider.
« Les enfants que personne ne veut entendre »
Elle parle des violences sexuelles en IME.
IME veut dire institut médico-éducatif.
Les témoignages sont durs à entendre.
Sur YouTube, série Face cachée, septembre 2026.

Sans mots, la violence se cache

Les enfants handicapés révèlent moins souvent les violences.

Ils les révèlent aussi plus tard.

Les violences rapportées sont plus souvent sexuelles.

Elles sont aussi plus graves et plus souvent répétées.

Hershkowitz, Lamb et Horowitz (2007) : 40 430 auditions d'enfants.

La recherche décrit ces liens, sans en établir la cause.

> **Un éclairage de philosophie**
> Miranda Fricker parle d'injustice épistémique.
> Testimoniale : on accorde moins de crédit à la parole.
> Herméneutique : il manque les mots pour dire son vécu.
> **Fricker (2007) : un concept philosophique, pas une étude**

Avec la CAA, la personne a des mots à elle.

Avoir des mots est essentiel.
Pouvoir les utiliser compte tout autant :
son dispositif est là, partout et tout le temps ;
elle peut parler sans la personne qu'elle accuse ;
ses partenaires l'écoutent et la croient ;
les adultes alertent et agissent vite.

La CAA en quelques mots

CAA veut dire communication alternative et augmentée.

Alternative : elle remplace la parole.

Augmentée : elle complète la parole.

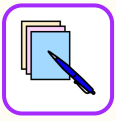
La CAA regroupe tous les moyens de communiquer :



les gestes



les images et les pictogrammes



l'écrit



les tableaux et les classeurs



les appareils qui parlent

Chaque personne a son dispositif multimodal.

Multimodal veut dire : plusieurs moyens ensemble.

Tous ces moyens ont la même valeur.

Qui utilise la CAA ?

Des enfants, des adolescents et des adultes.

La CAA sert à tout âge.

Par exemple, des personnes avec :

- un autisme ;
- une paralysie cérébrale ;
- un polyhandicap ;
- un trouble du développement intellectuel ;
- une aphasie (le langage perdu après un accident cérébral) ;
- une maladie qui évolue avec le temps.

Chaque personne a sa façon d'accéder aux mots :



avec le doigt



avec le regard

La tablette suit les yeux.



avec un contacteur

Un gros bouton à presser.



avec un partenaire

Il lit les choix à voix haute.

Communiquer ensemble

Communiquer va dans les deux sens.

Chacun apprend de l'autre.

La personne apprend :

- à dire ce qu'elle veut, ressent et vit ;
- à utiliser son dispositif partout ;
- à refuser, à raconter, à demander.

Ses partenaires apprennent :

- à reconnaître ses façons de dire non ;
- à repérer ses signes de malaise ;
- à connaître ses mots et son dispositif ;
- à prévoir une solution si l'appareil tombe en panne ;
- à respecter ses choix.

La personne nous apprend à la comprendre.

Présumer le potentiel de la personne.

Chacun présume le potentiel de l'autre.

Protéger la personne reste le rôle de son entourage.

Les mots qui protègent

Un langage complet permet de parler de tout.

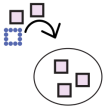
Il contient aussi les mots ci-dessous.



non



fini



encore



j'ai mal



j'ai peur



triste



en colère



toucher



le corps



qui ?



où ?



aider

D'autres mots protègent aussi :

- les mots du corps, y compris les parties intimes ;
- les prénoms des personnes de l'entourage ;
- les mots du temps : hier, avant, encore ;
- pour nuancer : pas ça, autre chose, je ne sais pas ;
- pour raconter : secret, je veux raconter.

Les gestes qui aident

1. **Le dispositif reste avec la personne.**
   Partout et à tout moment, la nuit aussi.

2. **Vous pouvez montrer les mots en parlant.**
   On appelle cela modéliser.
   Vous pouvez modéliser « non » et « stop ».

Un refus prend plusieurs formes :

- s'éloigner, détourner le regard ;
- se raidir, repousser, vocaliser ;
- s'immobiliser ou se fermer.

3. **Un refus s'écoute et se comprend.**
   Vous pouvez arrêter, puis chercher ce qu'il veut dire.
   Vous pouvez proposer plus tard ou autrement.

4. **Un soin indispensable s'explique.**
   Montrer ce qui va se passer et combien de temps.
   Laisser des choix : l'ordre, la position, une pause.

5. **Vous pouvez demander avant de toucher.**
   Puis vous attendez la réponse, le temps qu'il faut.

Parler de tout, sans enquête

La CAA sert d'abord à participer à sa propre vie.

La personne a le droit de parler :

- de son corps et de son intimité ;
- de ses relations et de ses désirs ;
- de ses peurs et de ses doutes ;
- d'un moment qui l'a mise mal à l'aise ;
- de ce qu'elle ne comprend pas.

Un malaise exprimé mérite d'abord d'être écouté.

Écouter, reformuler, laisser venir la suite.

Chaque mot ne devient pas une enquête.

La personne décrit une violence ?

Il faut alors alerter.

Les pages 13 et 14 expliquent comment.

Intim'agir : un centre ressource dans chaque région.

Il parle de vie intime, affective et sexuelle.

Il parle aussi des violences sexistes et sexuelles.

Il écoute, informe et oriente.

Pour les personnes, les proches et les professionnels.

monparcourshandicap.gouv.fr/intimagir

Quand une personne se confie

1. **Écouter jusqu'au bout.**
   Son dispositif complet reste près d'elle.

2. **Croire son message et le lui dire.**
   « Je te crois » ou « Je vous crois ».

3. **Inviter à continuer.**
   Reprendre ses mots : « Tu veux m'en dire plus ? »

4. **Une question ouverte reste possible.**
   « Qui ? » ou « Où ? » ne contient pas la réponse.
   La personne répond avec tout son vocabulaire.

5. **Noter tout de suite, mot à mot.**
   Ses mots, ses pictogrammes et vos questions.
   La date, l'heure, les personnes présentes.

6. **Dire à qui vous allez en parler.**
   Le secret ne peut pas être promis.

Vous accueillez la parole.
Des professionnels formés mènent l'audition.
Les pages 13 et 14 expliquent comment signaler.

Les questions qui orientent

Le biais d'acquiescement

Une personne peut répondre oui sans être d'accord.

Elle répond ce qu'elle pense que vous attendez.

Les questions trop complexes le renforcent.

Il augmente face à une personne qui a du pouvoir.

La recherche le décrit depuis les années 1980.

Les questions qui soufflent la réponse :

- celles qui apportent une information nouvelle ;
- « C'était dans ta chambre ? » apporte le lieu ;
- les choix que la personne n'a pas dits elle-même ;
- les questions répétées : elle croit s'être trompée.

Le oui et le non restent un vrai moyen de communiquer.

Pour certaines personnes, c'est le seul accès immédiat.

Avec le balayage par un partenaire :

- votre voix peut appuyer un choix ;
- l'ordre des choix peut orienter ;
- le rythme et les pauses aussi ;
- gardez un ton égal et un ordre habituel ;
- ajoutez « autre chose » et « je ne sais pas ».

Préserver sa parole

1. **Laisser le dispositif tel quel.**
   Les mots, les pages et l'historique restent intacts.
2. **Photographier ce que la personne a montré.**
   La page, le tableau ou l'écran utilisé.
3. **Garder l'historique de l'appareil.**
   Certains logiciels enregistrent les messages produits.
4. **Écrire comment le dispositif a été utilisé.**
   Qui tenait le classeur, qui proposait les choix.
5. **La personne garde son propre dispositif.**
   Elle en a besoin pour la suite, audition comprise.
6. **Transmettre ses façons de communiquer.**
   Aux enquêteurs, aux soignants, à son avocat.
   Comment elle dit oui, non, stop, je ne sais pas.

Signaler : ce que dit la loi

Vulnérable : qui ne peut pas se protéger seul.

Toute personne informée doit alerter.
Pour un enfant ou une personne vulnérable.
Les autorités à prévenir : justice ou administration.
Ne pas alerter : 3 ans de prison et 45 000 € d'amende.
5 ans et 75 000 € si l'enfant a moins de 15 ans.
Article 434-3 du Code pénal

Le secret professionnel ne bloque pas l'alerte.
La loi autorise les professionnels à signaler.
Un signalement de bonne foi ne peut pas être sanctionné.
Article 226-14 du Code pénal

En établissement, le salarié qui témoigne est protégé.
Son témoignage ne justifie aucune sanction.
Ni licenciement, ni mutation, ni retard de carrière.
Article L313-24 du Code de l'action sociale et des familles

Un doute suffit pour alerter.

Signaler en établissement

1. **Danger immédiat : le 17 ou le 112.**
   Police, gendarmerie ou secours.

2. **Prévenir la direction.**
   Elle déclare les faits sans délai à l'ARS ou au département.
   ARS veut dire agence régionale de santé.

3. **Alerter aussi les autorités, vous-même.**
   La police, la gendarmerie ou le procureur.
   Pour un adulte : le 3133 ou 3133.gouv.fr

4. **Pour un enfant : le 119.**
   Ou la CRIP de votre département.
   CRIP : cellule des informations préoccupantes.

La direction est mise en cause ?
Alertez directement les autorités.
Prévenir la direction ne remplace pas l'alerte.

Les numéros utiles

17 ou 112
Danger immédiat.
Police, gendarmerie, secours.

114
Par SMS, tchat ou visio.
Pour écrire au lieu de parler.
Gratuit, 24 h sur 24.

119
Enfance en danger.
Gratuit, 24 h sur 24, 7 jours sur 7.
Aussi en ligne : allo119.gouv.fr

3133
Adultes handicapés et âgés.
Gratuit, 7 jours sur 7, de 9 h à 20 h.
En ligne à tout moment : 3133.gouv.fr

3919
Femmes victimes de violences.
Gratuit et anonyme.
24 h sur 24, 7 jours sur 7.

01 40 47 06 06
Femmes handicapées victimes de violences.
Du lundi au vendredi, de 10 h à 17 h.
Aussi par courriel : ecoute@fdfa.fr

Pour en parler ensemble

Cinq questions à discuter avec la personne.

Une question à la fois, au bon moment.

1. **« Comment tu montres que ça ne te plaît pas ? »**
   Notez toutes ses façons de refuser.
2. **« Comment tu racontes ce qui s'est passé ? »**
   Repérez ses moyens pour raconter.
3. **« À qui tu peux parler en confiance ? »**
   Reportez ses réponses page 18.
4. **« Quels mots te manquent aujourd'hui ? »**
   Ajoutez-les page 17 et dans son dispositif.
5. **« Comment on peut mieux te comprendre ? »**
   Partagez ses réponses avec ses partenaires.

Elle répond par oui et non ?

Proposez chaque idée sans insister.

Ajoutez « autre chose » et « je ne sais pas ».

Ses réponses comptent, quel que soit le moyen.

Mes mots en plus

Les mots qui manquent, choisis avec la personne.

Dans chaque case : un pictogramme et son mot.

Couleur du cadre selon le type de mot :

personnes | actions | décrire | questions | noms | social

Ces mots s'ajoutent à son dispositif principal.

Mes personnes de confiance

Les personnes à qui je peux parler.

À remplir avec la personne, avec ses mots.

photo

Prénom : _____

Qui c'est : _____

La joindre : _____

photo

Prénom : _____

Qui c'est : _____

La joindre : _____

photo

Prénom : _____

Qui c'est : _____

La joindre : _____

photo

Prénom : _____

Qui c'est : _____

La joindre : _____

Si j'ai besoin d'aide

Enfant : le 119. Adulte : le 3133.

Par écrit, à tout moment : le 114.

Les sources de ce livret

Collier B. et coll. (2006).
Réduire le risque de violences sexuelles.
Augmentative and Alternative Communication, 22(1).

Drees (2020).
Les personnes handicapées, plus souvent victimes.
Études et résultats, n° 1156 : adultes de 18 à 64 ans.

Fang Z. et coll. (2022).
Violences envers les enfants handicapés : méta-analyse.
The Lancet Child and Adolescent Health, 6(5).

Finlay W., Lyons E. (2002).
Le biais d'acquiescement en entretien.
Mental Retardation, 40(1).

Fricker M. (2007).
Epistemic Injustice. Philosophie de la justice.
Oxford University Press.

Heal L., Sigelman C. (1995).
Les biais de réponse en entretien.
Journal of Intellectual Disability Research, 39(4).

Hershkowitz I., Lamb M., Horowitz D. (2007).
Violences envers les enfants handicapés : auditions.
American Journal of Orthopsychiatry, 77(4).

INSPQ, Institut national de santé publique du Québec.
Recevoir un dévoilement de violence sexuelle.
inspq.qc.ca/violence-sexuelle/devoilement

Textes de loi, sur legifrance.gouv.fr.
Code pénal : articles 434-3 et 226-14.
Action sociale et familles : L313-24 et L331-8-1.

Com' Together

Accompagnement face au handicap

Com'Together est dédié au handicap.

Nous accompagnons les familles.

Nous formons les professionnels.

Nous accompagnons les établissements.

Nous contacter

contact@comtogetherlearning.org

comtogether-learning.com

07 64 53 07 81

© 2026 Sandrine Eifermann Soutarson.
Licence Creative Commons BY-SA 4.0 International.
Attribution, partage dans les mêmes conditions.
creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/deed.fr
Pictogrammes : Mulberry Symbols, Steve Lee, CC BY-SA 4.0.
Le nom et le logo Com'Together restent hors licence.